



0846
N° _____ /MS/DC/SGM/AISEM/SA

COTONOU, LE **16 AVR 2021**

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Santé porte à la connaissance des candidats au test de recrutement de trois (03) Directeurs Techniques au profit de l'Agence des Infrastructures Sanitaires, des Equipements et de la Maintenance (AISEM), que la date de fin de soumission des dossiers de candidature en ligne, initialement prévue pour le vendredi 16 avril 2021 à minuit, est reportée au **vendredi 23 avril 2021 à 17H** précises.

Par ailleurs, il est précisé à l'attention des candidats que les dossiers de candidatures au titre du présent avis de recrutement ne seront plus soumis en ligne mais déposés en version physique au Secrétariat Général du ministère de la Santé à Cotonou (Akpakpa).



Pour le Ministre et par délégation.

Dr Ali IMOROU BAH CHABI

Secrétaire Général du Ministère



N° 0356-2021/MS/DC/SGM/AISEM/DAF/SP

Cotonou, le 02 AVR 2021

APPEL A CANDIDATURES

I. CONTEXTE

Dans le souci de « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » d'ici 2030, le Gouvernement du Bénin a prévu dans son programme d'actions, des interventions pour assurer à la population une Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

Dans ce cadre, l'Agence des Infrastructures, Sanitaires, des Equipements et de la Maintenance (AISEM) est créée par le décret 2020-266 du 06 mai 2020. Elle a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'Etat en matière de gestion et de maintenance des infrastructures sanitaires et des équipements medicotechniques.

A ce titre, elle est chargée :

- de veiller à l'application de la réglementation et des normes en matière d'installation des infrastructures sanitaires et des équipements biomédicaux, tant dans le secteur public, privé et/ou confessionnel ;
- de veiller à l'application de la réglementation en matière de vente et de distribution des équipements et matériels médicaux par les établissements agréés ;
- d'assurer le suivi de la maintenance des infrastructures et des équipements biomédicaux ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes d'investissement en infrastructures sanitaires, équipement medicotechniques et maintenance biomédicale et hospitalières ;
- d'organiser les inventaires des infrastructures sanitaires et des équipements medicotechniques, en collaboration avec les structures compétentes ;
- de participer à l'élaboration de la carte sanitaire et à sa mise à jour régulière ;
- de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre avec les formations sanitaires d'un plan d'amortissement des équipements medicotechniques ;
- d'assurer la veille technologique et la matériovigilance en matière de santé ;
- d'assurer la gestion des dons d'équipements medicotechniques ;
- de garantir la fonctionnalité optimale des équipements medicotechniques.

Dans la perspective de mettre en place son équipe dirigeante, le Ministre de la Santé lance un appel à candidatures pour les postes de Directeurs Techniques de l'Agence des Infrastructures, Sanitaires, des Equipements et de la Maintenance.

II. CONDITIONS GENERALES

- Etre de nationalité béninoise ;
- Justifier d'une expérience professionnelle ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique ;
- Avoir une très bonne capacité d'adaptabilité et être capable de travailler en équipe ;
- Etre dynamique et intègre ;
- Etre immédiatement disponible ;



M/B

- Une excellente maîtrise de la langue française aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est exigée ;
- Une très bonne maîtrise de l'anglais à l'oral et l'écrit est un atout.

III- ÉTHIQUE, MANAGEMENT ET LEADERSHIP

- Excellente communication et capacité à travailler en équipe pour l'atteinte des objectifs ;
- Capacité à gérer des projets complexes ;
- Capacité à piloter des équipes techniques et sous-traitances ;
- Capacité de prise de décisions et force de propositions ;
- Bonne gestion du temps et des priorités ;
- Esprit de synthèse et d'analyse ;
- Excellente communication orale et écrite ;
- Aptitude à la négociation ;
- Sens aigu de l'éthique et de l'intégrité dans le traitement de tous les dossiers dans lesquels il est impliqué dans leur mise en œuvre ;
- Aptitude à effectuer des travaux de nature confidentielle, à traiter un grand volume de travail et à respecter les délais.



V. CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCÈS AUX POSTES

Les conditions particulières d'accès aux différents postes sont récapitulées dans le tableau ci-joint.

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

Toute personne désireuse de postuler à l'un des postes devra déposer un dossier de candidature composé des pièces ci-après :

- une lettre de motivation adressée au Ministre de la Santé et précisant le poste choisi ;
- une copie légalisée de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ou toute autre pièce tenant lieu ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- une copie légalisée des diplômes ou des certificats requis pour le poste choisi ;
- une copie légalisée des attestations de travail indiquant les responsabilités assumées par le candidat ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- deux (02) lettres de recommandation dont une au moins délivrée par le supérieur hiérarchique ou deux (02) attestations de bonne fin d'exécution pour les travailleurs indépendants ;
- une copie de l'acte portant le grade actuel pour les fonctionnaires de l'Etat ;

VII. DELAI ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

Les candidatures au titre du présent avis de recrutement seront soumises uniquement sur la plateforme du ministère de la santé par le lien « emploisante.gouv.bj ».

Les dossiers de candidature doivent être impérativement postés en ligne pendant la période de deux semaines allant **du 05 au 16 avril 2021** à minuit, date de fermeture du site pour le dépôt.

Durant la période de soumission des dossiers les candidats peuvent modifier leurs dossiers déjà postés.

VIII. MODE DE SELECTION

La sélection se fera en deux étapes qui sont :

- la présélection des candidats sur étude des dossiers déposés ;
- l'entretien devant un jury ;

Seuls les candidats présélectionnés seront invités à l'entretien.

Notez Bien

- Toutes les candidatures sont acceptées (Fonctionnaires de l'Etat, Agents Contractuels de l'Etat, Conventionnés et les personnes non agents de l'Etat) ;
- Les candidats sélectionnés seront soumis à une visite médicale initiale systématique conformément à la législation en vigueur.

Fait à Cotonou, le **02 AVR 2021**




Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé

Pièce jointe :

Tableau des conditions particulières d'accès aux postes



CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCES AUX POSTES

N°	Poste	Nombre de place	Profils requis	Principales attributions
1.	Directeur des Opérations	01	<p>BAC + 5 en Génie civil, architecture ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none">- Une forte expérience (5 ans au moins) dans l'élaboration et le pilotage de projets d'infrastructures sanitaires/similaires ;- Une forte expérience dans le management d'équipe et de projets de génie civil ; <p>Une expérience avérée dans les projets significatifs.</p> 	<ul style="list-style-type: none">- veiller à l'application de la réglementation des installations des infrastructures sanitaires tant dans le secteur public que privé et/ou confessionnel ;- participer à l'élaboration de la carte sanitaire ;- assurer la veille technologique en matière de santé ;- assurer la veille juridique en matière d'infrastructures ;- participer à la formation et le renforcement des capacités du personnel en matière de génie civil et sanitaire, d'architecture hospitalière, et de maintenance des dispositifs médicaux ;- participer à l'élaboration de la politique d'entretien des infrastructures ;- réaliser les états des lieux et des nouvelles projections architecturales dans le cadre de la conception et l'étude de tous les projets d'infrastructures sanitaires relevant du Ministère de la Santé, en collaboration avec les Directions concernées et d'autres Ministères ;- participer à la réalisation des études techniques dans le cadre de l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres relatifs aux travaux de génie civil, en collaboration avec les Services compétents d'autres Directions ;- promouvoir l'entretien des infrastructures ;- élaborer et mettre en œuvre les programmes d'investissements en infrastructures sanitaires ;- organiser les inventaires des infrastructures sanitaires en collaboration avec les structures compétentes ;- concevoir et étudier tous les projets d'infrastructures sanitaires relevant du Ministère de la Santé, en collaboration avec les directions concernées et d'autres Ministères ;- participer à l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et des dossiers de demande de renseignements de prix relatifs aux travaux de génie civil, en collaboration avec les services compétents d'autres directions ;- participer au suivi de la gestion des marchés de travaux de génie civil ;

1



N°	Poste	Nombre de place	Profils requis	Principales attributions
				<ul style="list-style-type: none"> - participer à l'approbation des besoins standards dans le cadre de la construction des infrastructures sanitaires sur financement aussi internes qu'externes en vue d'aboutir à des modèles normalisés ; - organiser les remises de site après la signature des contrats des marchés de travaux de génie civil ; - participer au suivi de l'exécution des travaux de génie civil de tous les bâtiments administratifs du Ministère ; - suivre et contrôler l'exécution des travaux de génie civil dans l'ensemble des formations sanitaires ; - mettre en œuvre le programme national d'entretien des infrastructures sanitaires ; <li style="padding-left: 20px;">veiller à la gestion du foncier et à la viabilisation des formations sanitaires ;
2.	Directeur de la Gestion des Equipements et de la Maintenance 	01	BAC + 5 en Génie biomédical, Maintenance biomédicale ou équivalent <ul style="list-style-type: none"> • Une forte expérience (5 ans au moins) dans l'élaboration et le pilotage de projets d'équipements sanitaires ; • Une forte expérience dans le management d'équipe et de projets de d'équipements et de maintenance ; • Une expérience avérée dans les projets significatifs des administrations (secteurs publics, Ministères, services publics.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration, l'actualisation et l'application des normes des équipements biomédicaux ; - promouvoir la maintenance des équipements biomédicaux ; - mettre en œuvre les programmes d'investissements en équipements médico-techniques et en maintenance biomédicale et hospitalière ; - organiser les inventaires des équipements médico-techniques ; - participer à l'élaboration de la carte sanitaire ; - veiller à l'élaboration et la mise en œuvre par les formations sanitaires du plan d'amortissement des équipements médico-techniques ; - élaborer le plan pluriannuel des équipements médico-techniques ; - participer à la veille technologique et la matériovigilance en matière de santé ; - acquérir des équipements médico-techniques au profit du secteur public, privé et ou confessionnel ; - veiller à la formation et le renforcement des capacités du personnel en matière d'architecture hospitalière, et de maintenance des dispositifs médicaux ; - assurer la gestion des dons d'équipements médico-techniques ; - assurer la fonctionnalité optimale des équipements médico-techniques - garantir la sécurisation des équipements médico-techniques ; - organiser la mise au rebut des équipements médico-techniques avec les structures compétentes ;

N°	Poste	Nombre de place	Profils requis	Principales attributions
				<ul style="list-style-type: none"> - participer à l'élaboration et la révision périodique des normes et standards des équipements médicotechniques ; - analyser les besoins exprimés par les Formations Sanitaires ; - suivre les contrats d'acquisition d'équipements médicotechniques ; - participer à l'élaboration des Dossiers d'Appels d'Offres relatifs à l'acquisition d'équipements médico-techniques ; - participer à l'installation et à l'organisation de la réception des équipements ; - mettre en œuvre la politique de maintenance ; - assurer la maintenance préventive et curative des équipements ; - procéder à l'installation technique des équipements et contrôler leur conformité aux normes ; - contrôler régulièrement les performances et la qualité des appareils ; - promouvoir la réception checklist des équipements médicotechniques et des APS ; - promouvoir la pré-installations des équipements lourds - assurer la mise en œuvre des contrats de partenariat de maintenance du matériel roulant entre l'Agence et toutes autres structures publiques et/ou privés au niveau national ; organiser la réception technique des équipements ; - promouvoir les protocoles de qualification des installations des équipements médicotechniques ; - promouvoir la maintenance utilisateurs ; - participer au suivi des grands projets de travaux ; - participer à l'élaboration et la gestion des contrats de maintenance des équipements médicotechniques ; - organiser la formation des utilisateurs. - organiser le suivi régulier du matériel roulant ; - assurer la gestion de la maintenance de tous les véhicules du parc automobile du Ministère ; - participer à la réception du matériel roulant médicalisé nouvellement acquis au profit du Ministère ; - organiser la mise en condition normale d'utilisation des véhicules médicalisé nouvellement acquis au profit du Ministère ;

N°	Poste	Nombre de place	Profils requis	Principales attributions
				<ul style="list-style-type: none"> - suivre et émettre des avis techniques sur la réforme du matériel roulant du Ministère ; - promouvoir la fabrication locale des équipements médico-techniques.
3.	Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics	01	<p>BAC + 5 en Passation des marchés publics/ Droit : option Marchés Publics ou équivalent</p> <p>Justifier d'une expérience avérée dans la pratique de passation des marchés publics</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - procéder à la validation du plan de passation des marchés de l'Autorité contractante avant sa publication et ce, quel que soit le montant du marché ou le budget afférent ; - procéder à la validation des dossiers d'appel à concurrence avant le lancement de la procédure ainsi que leur notification, le cas échéant ; - Assister aux opérations d'ouverture des plis et signer le procès-verbal d'ouverture ; - procéder à la validation du rapport d'analyse comparative des propositions et du procès-verbal d'ouverture ; - procéder à un examen juridique et technique du projet de marché avant son approbation et, au besoin, adresser à la PRMP, toute demande d'éclaircissement et de modification de nature à garantir la conformité du marché avec le dossier d'appel à concurrence et la réglementation en vigueur ; - viser les contrats dans la limite de sa compétence ; - procéder au contrôle à priori des demandes de renseignements et de prix ; - contrôler l'exécution des marchés de l'agence ; - participer aux opérations de réception des marchés de l'agence ; - établir à l'attention du Directeur de l'agence, un rapport semestriel et un rapport annuel de ses activités, suivant un modèle défini par l'autorité de régulation des marchés publics ; - Apporter au Directeur général un appui technique en cas de besoin

MBS